

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 9 octobre 2018 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Robert Auclair      Louise Côté      Sylvain Hamel  
André Rainville      Pierre Brien      Normand Morin  
Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

**18.10.1**

**Ouverture de la séance ordinaire du 9 octobre 2018**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

**18.10.2**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 octobre 2018**

Il est proposé par madame Louise Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, Monsieur le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 9 octobre 2018.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 octobre 2018.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 4, 11 et 25 septembre 2018.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
6. **AVIS DE MOTION**
  - 6.1 Règlement d'abrogation.
  - 6.2 Règlement sur les pesticides et les fertilisants.
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
  - 7.1 Adoption des comptes à payer pour septembre 2018.
  - 7.2 Aide financière – Formation des pompiers.
  - 7.3 Demande d'aide financière – Équipements, infrastructures – Pompiers.
  - 7.4 Reconduction du programme Passage.
  - 7.5 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet I.
  - 7.6 Acceptation définitive des travaux – Pavage de rues 2016.
  - 7.7 Projet de modification #2 – Toiture de l'aréna.
  - 7.8 Acceptation définitive – Bâtiment Parc des Générations.
  - 7.9 Subvention aux organismes – Volet VII.
  - 7.10 Demande d'aide financière PRIMEAU – rues Western et Mario.
  - 7.11 Demande de modification #3 – Aréna – Tuyauterie pluvial.

- 8. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
  - 8.1 Correction de l'émissaire pluvial – rue Shaw.
  - 8.2 Plaques patrimoniales.
- 9. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 9.1 Autorisation de parade – Jour du souvenir.
  - 9.2 Appui – Passage en mode santé.
  - 9.3 Permission d'occupation.
- 10. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 10.1 Permanence – Marie-Pierre Gagner.
  - 10.2 Délégation – Fleurons du Québec.
- 11. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 11.1 Demande de PIIA – Salle de quilles Bélanger.
  - 11.2 Toponymie – Parc des Moulins-Ellis.
- 12. **SERVICE DU GREFFE**
  - 12.1 Signature d'entente – Borne d'incendie – Warden.
  - 12.2 Autorisation de signature – Acte de vente.
  - 12.3 Établissement du calendrier des séances pour 2019.
  - 12.4 Autorisation de signature – Pédiatrie sociale de la Haute-Yamaska.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU  
CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 13. VARIA
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE du 9 octobre 2018.
- 15. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA MARDI, le 13 novembre 2018 À 19 HEURES.

**Adopté**

- 18.10.3 **Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour**
- 18.10.4 **Adoption des procès-verbaux des 4, 11 et 25 septembre 2018**  
Il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des 4, 11 et 25  
septembre 2018 tels que présentés.
- 18.10.5 **Dépôt de documents**
- 18.10.5.1 **Dépôt du procès-verbal du CCU.**
- 18.10.6 **Avis de motion**
- 18.10.6.1 **Règlement 18-910 – Abrogeant les règlements municipaux visés  
par le G-100.**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur Pierre Brien, conseiller que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le Règlement 18-910 abrogeant les règlements municipaux visés par le G-100.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté par monsieur Brien, membre du conseil, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### 18.10.6.2

#### **Règlement 18-811-3 – Sur les pesticides et les fertilisants.**

Avis de motion est par les présentes donné par madame Louise Côté, conseillère que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le règlement 18-811-3, modifiant le règlement sur les pesticides et les fertilisants.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté par madame Côté, membre du conseil, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### 18.10.7

#### **Finances et administration**

##### 18.10.7.1

#### **Comptes à payer.**

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises au département de trésorerie, durant le mois de septembre 2018;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2018 et en autorise le paiement.

**Adopté**

##### 18.10.7.2

#### **Sécurité publique – Programme de formation des pompiers.**

ATTENDU QUE Le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE Ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' En décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE Ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE Ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE La municipalité de Waterloo désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE La municipalité de Waterloo prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE La municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Haute-Yamaska en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC.

**Adopté**

### 18.10.7.3

#### **Mise en commun des services de sécurité incendie.**

ATTENDU QUE Le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) offre un programme de subvention afin de permettre aux municipalités d'analyser la possibilité de mettre en commun certains services offerts à la population et ce, dans le but d'offrir des services de qualité à moindre coût pour chacune des villes;

ATTENDU QUE Le service de sécurité incendie de Waterloo, vu sa situation géographique et les ententes intervenues avec certaines municipalités limitrophes, souhaite réaliser cette analyse qui lui permettra de poser un diagnostic précis sur les améliorations à apporter au service.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Directeur du service de sécurité incendie à déposer une demande d'aide financière pour la mise en commun des services de sécurité auprès du MAMOT.

**Adopté**

#### 18.10.7.4

#### **Reconduction du programme Passage.**

ATTENDU QUE Le programme Passage vise la réinsertion des jeunes aux études afin qu'ils obtiennent un diplôme d'études secondaires ou encore un DEP;

ATTENDU QUE Depuis son instauration à Waterloo, cet organisme a su récupérer une quinzaine de jeunes décrocheurs qui sont maintenant, soit aux études, soit au travail;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal désire maintenir ce service aux jeunes à Waterloo, car il a fait ses preuves.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal de Waterloo appuie le programme Passage et s'engage à défrayer les coûts de leur loyer pour l'année 2019, et ce, pour un montant maximum de 6 000.\$.

**Adopté**

#### 18.10.7.5

#### **Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet I.**

ATTENDU QUE *Le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;*

ATTENDU QUE La municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE La municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la municipalité autorise le Directeur du service de sécurité incendie, monsieur Patrick Gallagher, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**Adopté**

#### 18.10.7.6

#### **Acceptation définitive des travaux – Pavage de rues 2016.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 4 octobre 2016, avait mandaté Pavages Maska inc. afin d'effectuer la réfection de chaussée de plusieurs rues;

ATTENDU QUE Le projet mentionné au paragraphe précédent est dûment achevé selon les conditions du contrat, en conformité avec les documents de soumissions et à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU QUE Ces ouvrages sont donc conformes à l'usage auxquels ils sont destinés et acceptés aux fins de gestion de l'utilisation par la Ville de Waterloo.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le paiement de la retenue de 5% soit le montant de 15 939.44\$ taxes incluses acceptant ainsi ces travaux de pavage.

**Adopté**

#### 18.10.7.7

#### **Projet de modification #2 – Toiture de l'aréna.**

ATTENDU QUE La Ville a donné le contrat de réfection de la toiture de l'aréna;

ATTENDU QUE Lors de la réunion de démarrage, l'entrepreneur a proposé de changer le type de membrane;

ATTENDU QUE Cette modification a pour effet de réduire le montant du contrat de 6 378.81 \$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal accepte la modification au contrat de réfection de la toiture de l'aréna pour un crédit de 6 378.81 \$, taxes incluses.

**Adopté**

#### 18.10.7.8

#### **Acceptation définitive des travaux – Bâtiment du Parc des Générations.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 7 février 2017, le contrat était donné à Caroline Denommée, architecte, de préparer les documents d'appel d'offres pour l'érection d'un bâtiment au Parc des Générations;

ATTENDU QUE Le 20 juin 2017, contrat était donné à l'entrepreneur Comco afin de procéder à la construction dudit bâtiment;

ATTENDU QU' En date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, la firme d'architecte Caroline Denommée a remis au Directeur général la demande de paiement final un montant de 28 005.88\$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la retenue au montant de 28 005.88\$, taxes incluses.

**Adopté**

#### 18.10.7.9

#### **Subventions aux organismes – Volet VII.**

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE La campagne « Sac à dos – Bien équipé pour apprendre » vise à fournir les effets scolaires aux enfants issus de milieux défavorisés de l'école Waterloo Elementary School et qu'une demande de subvention a été déposée à la Ville;

ATTENDU QUE La Ville s'est engagée, dans sa politique familiale, à fournir des sièges d'auto à faible coût pour les familles et que l'ACEF Montérégie a déposé sa demande annuelle pour l'achat de sièges supplémentaires;

ATTENDU QUE La Maison soutien aux aidants est en campagne de financement et que cet organisme a un poste satellite au Courville Nursing Home de Waterloo;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal, conscient de l'importance de cet organisme, désire le commanditer sans toutefois participer à l'activité de financement;

ATTENDU QUE L'association des pompiers volontaires de Waterloo tiendra, en octobre, son souper bénéfice et que la Ville a toujours été partenaire de cet événement;

ATTENDU QUE Le professeur d'éducation physique de l'école Waterloo Elementary School, Christopher Page, a déposé une demande pour des heures de glace afin de tenir un tournoi de hockey pour amasser des fonds pour la fondation « Make a Wish », qui a pour but de réaliser les rêves des enfants malades.

ATTENDU QUE Les sommes octroyées pour ce septième volet sont les suivantes :

Commission scolaire Eastern Townships:	300.00 \$
ACEF Montérégie:	400.00 \$
Maison soutien aux aidants:	1 250.00 \$
Association des pompiers volontaires :	250.00 \$
Christopher Page (fondation Make a Wish)	
2.5 heures de glace pour un montant total de	412.50 \$

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le versement des subventions aux organismes ci-haut mentionnés aux modalités prévues à l'entente intervenue entre le service des loisirs et chacun d'eux.

**Adopté**

**18.10.7.10**

**Autorisation de dépôt de demande d'aide financière (PRIMEAU)  
– Western et Mario.**

ATTENDU QUE Le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire a mis sur pied le programme PRIMEAU lequel vise le versement d'une aide financière aux travaux d'infrastructures municipales d'eau;

ATTENDU QUE Le Directeur général et Greffier a pris connaissance du Guide sur ledit programme et que la Ville doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE, Conformément au plan d'intervention, la Ville procédera à la réfection des infrastructures d'une partie de la rue Western et une partie de la rue Mario.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Waterloo s'engage à respecter toutes les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville de Waterloo s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

Que la Ville de Waterloo confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

Que le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

**Adopté**

**18.10.7.11**

**Projet de modification #3 – Aréna – Tuyauterie pluvial.**

ATTENDU QUE La Ville a donné le contrat de réfection de la toiture de l'aréna;



ATTENDU QUE Pour s'assurer d'une bonne évacuation des eaux pluviales, il y a lieu d'augmenter l'angle des pentes prévues et d'installer un système de tuyauterie;

ATTENDU QUE Cette modification au contrat représente un coût supplémentaire de 53 460.50 \$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le projet de modification du contrat de réfection de la toiture de l'aréna afin d'augmenter l'angle des pentes et installer la tuyauterie pour l'évacuation des eaux pluviales, au montant de 53 460.50 \$, taxes incluses.

**Adopté**

## **18.10.8**

### **Adjudication de contrat**

#### **18.10.8.1**

#### **Émissaire pluvial – rue Shaw.**

ATTENDU QUE Dans le but de favoriser la diminution de l'eau de surface aux pompes et à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE Le service des travaux publics a découvert que le pluvial de la rue Shaw se déversait dans le collecteur et non à un émissaire;

ATTENDU QUE La Ville a fait une demande d'offres de service à deux firmes de génie civil pour la réalisation des plans et devis pour modifier l'exutoire de la conduite pluviale;

ATTENDU QUE Cette offre de service se résume ainsi :

- Collecte des données et vérification des informations des lieux;
- Documents requis pour l'exécution des travaux par la ville;
- Demande de permis auprès de la MRC ou toutes autres organisations gouvernementales ou municipales;
- Demande de CA auprès du MDDELCC;
- Assistance technique pendant les travaux et attestation de conformité, si requis;
- Visite des lieux.

ATTENDU QUE Deux firmes ont déposé une soumission, savoir :

- Dave Williams Infrastructure – Civil 13 567.05 \$, taxes incluses;
- Tetra Teck 15 751.57 \$, taxes incluses.

ATTENDU QU' À ces montants ne sont pas inclus les ouvrages suivants :

- Préparation d'un appel d'offre et soumission;
- Étude géotechnique;
- Surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Le comité recommande d'accepter l'offre de Dave Williams  
Infrastructure – Civil pour la réalisation des plans et devis au coût de  
13 567.05 \$ taxes incluses.

**Adopté**

#### **18.10.8.2**

#### **Plaques Patrimoniales.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo possède un circuit du Patrimoine lequel comporte la présence de plaques historiques devant certains immeubles patrimoniaux;

ATTENDU QUE Ce circuit du Patrimoine a été élaboré en 2007 et que, certaines plaques sont maintenant à remplacer;

ATTENDU QUE La Ville avait prévu, dans son budget 2018, le remplacement d'une dizaine de ces plaques afin de rafraîchir le circuit du patrimoine, qui constitue un attrait touristique non négligeable;

ATTENDU QUE Profusion Enr. a déposé une soumission pour la confection de 10 plaques, soumission qui se chiffre au montant de 5 000 \$;

ATTENDU QUE Profusion Enr. ne charge pas de taxes, étant une entreprise exemptée.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la confection de 10 plaques du patrimoine par Profusion Enr. au montant de 5 000 \$, sans taxes.

**Adopté**

#### **18.10.9**

#### **Loisirs et vie communautaire**

##### **18.10.9.1**

#### **Autorisation de parade – 11 novembre 2018.**

ATTENDU QUE Les organisateurs des célébrations du Jour du Souvenir ont formulé une demande afin d'être autorisés à procéder à une parade, le 11 novembre 2018;

ATTENDU QUE Le trajet soumis prend son départ, à la Légion, 77, rue Lewis-Est, pour se rendre par la rue Foster au bureau de poste où un arrêt est prévu pour la cérémonie devant le cénotaphe, pour ensuite redescendre la rue de la Cour, du bureau de poste à la rue Lewis-Est pour revenir au point de départ;

ATTENDU QU' Une résolution du Conseil municipal est requise pour ce faire.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu unanimement:

Que le Conseil municipal autorise les organisateurs de la Cérémonie du Coquelicot à procéder à une parade dans certaines rues de la Ville, le 11 novembre 2018.

**Adopté**

#### **18.10.9.2**

#### **Appui – Passage en mode santé.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo subventionne le programme Passage, qui se consacre à la diplomation des décrocheurs de plus de 16 ans;

ATTENDU QUE Ce programme s'avère être accessible et efficace;

ATTENDU QU' Afin de maximiser les chances de réussite pour cette clientèle vulnérable, l'aspect des saines habitudes de vie est un complément important;

ATTENDU QUE Le Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons-de-l'Est dépose une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des communautés afin de réaliser son projet de Passage en mode santé.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal appuie le Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons-de-l'Est dans sa démarche de Passage en mode santé.

**Adopté**

#### **18.10.9.3**

#### **Permission d'occupation – Place du Centenaire - Parc Robinson.**

ATTENDU QUE Les Cadets de la Marine sont l'organisme qui chapeautera, cette année, l'activité La Nuit des Sans Abris, le 19 octobre 2018, de 17 h 30 à 22 h 00 et qu'ils ont déposé une demande en bonne et due forme à cet effet;

ATTENDU QUE Cette demande nécessite une dérogation à l'article 6 du règlement sur la Paix et le bon ordre puisqu'un foyer sera installé et maintenu allumé tout au long de l'activité;

ATTENDU QUE Jean-Christophe Renaud a déposé sa demande de tenue de la 2<sup>ième</sup> édition de ses 24 heures de Cours pour ta vie, qui se tiendra du 26 octobre 2018, 17 h 00 au 27 octobre 2018, 20 h 30 au Parc Robinson;

ATTENDU QUE Cette activité nécessite également une dérogation mineure à l'article 6 du règlement sur la Paix et le bon ordre et à l'article 3 du règlement sur les heures d'ouverture des endroits publics.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise la tenue de la Nuit des Sans Abris  
et permet l'allumage d'un feu.

Que le Conseil municipal autorise également la tenue des 24 heures  
de Cours pour ta vie avec permission d'occupation du Parc Robinson  
toute la nuit, du 26 au 27 octobre 2018 et l'allumage d'un feu.

**Adopté**

## 18.10.10

### **Ressources humaines**

#### 18.10.10.1

#### **Permanence Marie-Pierre Gagner.**

ATTENDU QUE Madame Marie-Pierre Gagner a été embauchée  
au poste de commis de bureau aux véhicules  
automobiles le 9 avril 2018;

ATTENDU QUE Selon l'article 23 de la Convention collective de  
travail du Syndicat des employés municipaux de  
la Ville de Waterloo représentant les employés du  
bureau d'immatriculation, tout nouvel employé est  
soumis à une période d'essai de 6 mois;

ATTENDU QU' À la fin de cette période d'essai, l'employé  
devient permanent et que son ancienneté prend  
effet à la date du premier jour de travail pour le  
compte de la Ville;

ATTENDU QUE La période d'essai de Madame Gagner se  
termine le 9 octobre 2018 et que celle-ci possède  
les compétences requises pour occuper ce poste.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accorde sa permanence à madame Marie-Pierre  
Gagner à compter du 9 octobre 2018.

**Adopté**

#### 18.10.10.2

#### **Délégation Fleurons du Québec.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a entrepris, au cours du  
printemps 2018, une démarche de  
reconnaissance auprès des Fleurons du Québec;

ATTENDU QUE Se tiendra, le 15 novembre 2018, le Gala de  
dévoilement des municipalités qui se sont  
classées cet été;

ATTENDU QUE La Ville souhaite y déléguer le Maire et Mathieu St-François.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal délègue au Gala des Fleurons du Québec, monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle ainsi que Mathieu St-François. Que les coûts reliés à cette activité soient à la charge de la Ville.

**Adopté**

## **18.10.11**

### **Aménagement et urbanisme**

#### **18.10.11.1**

#### **Demande de PIA pour l'enseigne du 5307 rue Foster.**

ATTENDU QUE Le demandeur a présenté une demande de permis pour l'installation d'une nouvelle enseigne perpendiculaire pour le bâtiment commercial situé au 5307 de la rue Foster ;

ATTENDU QUE L'enseigne a des dimensions de 0.81 m x 1.17 m et contient le message suivant : « Salle de quilles Bélanger 450 920-1555 » ;

ATTENDU QUE Les lettres sont en relief de ¼" et l'affiche est en HDU.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande d'enseigne étant entendu que le demandeur devra également peindre le poteau de soutien de l'enseigne.

**Adopté**

#### **18.10.11.2**

#### **Toponymie – Parc des Moulins-Ellis.**

ATTENDU QUE Le parc établi près du barrage sur la rue Foster n'a jamais été officiellement nommé;

ATTENDU QUE Ce lieu, lors de la fondation de Waterloo, était occupé par différents moulins dont ceux de Roswell Albert Ellis qui les a vendus à son frère Jarvis Ellis, lequel les a opérés durant plusieurs années.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du comité de toponymie, accepte de nommer le parc au coin des rues Allen et Foster : Parc des Moulins-Ellis.

**Adopté**

**18.10.12**

**Service du greffe**

**18.10.12.1**

**Signature d'entente – Entretien de borne d'incendie – Warden.**

ATTENDU QUE La municipalité de Warden a adressé une demande afin de pouvoir utiliser la borne incendie située sur la route 241 sur le territoire de Waterloo en cas de sinistre dans ce secteur de leur municipalité;

ATTENDU QUE Le directeur de la sécurité publique et incendie a déposé au directeur général et au comité de sécurité publique une analyse opérationnelle et une analyse des coûts estimés pour une telle utilisation possible;

ATTENDU QU' Une proposition d'entente a été déposée au Conseil à ce sujet;

ATTENDU QUE La municipalité de Warden est un partenaire depuis les 35 dernières années en matière de sécurité incendie, entre autres;

ATTENDU QUE Tous les coûts engendrés par cette entente sont aux frais de la municipalité de Warden;

ATTENDU QUE Cette entente permettra à la municipalité de Warden de se conformer à son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE Cette entente sera d'une durée de 60 mois.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité de sécurité publique, autorise la signature de l'entente d'utilisation d'une borne incendie par la municipalité de Warden, selon les modalités spécifiées à l'entente.

**Adopté**

**18.10.12.2**

**Autorisation de signature – Promesse de vente – lot 6 225 078.**

ATTENDU QUE La Ville est propriétaire d'un lot de coin bordé par les rues Eastern et Georges et qu'un particulier s'est montré intéressé à acquérir ledit lot pour y ériger un immeuble résidentiel;

ATTENDU QUE Pour ce faire, les parties doivent signer une promesse de vente, laquelle énonce les clauses administratives ainsi que les obligations des parties à la transaction.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer la promesse de vente ainsi que tous les actes authentifiant cette transaction, jusqu'à sa conclusion.

La présente résolution annule et remplace la résolution 18.05.9.1.

**Adopté**

#### **18.10.12.3**

#### **Établissement du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019.**

ATTENDU QUE L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil d'une municipalité doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la municipalité de Waterloo, ces séances se tenant le mardi et débutant à 19 heures :

15 janvier 2019	12 février 2019	12 mars 2019
9 avril 2019	14 mai 2019	11 juin 2019
9 juillet 2019	20 août 2019	10 septembre 2019
8 octobre 2019	12 novembre 2019	10 décembre 2019

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier, conformément à la Loi.

**Adopté**

#### **18.10.12.4**

#### **Autorisation de signature – Pédiatrie Sociale.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est fiduciaire d'Espace familles;

ATTENDU QU' Un organisme de pédiatrie sociale vient se greffer à Espace familles;

ATTENDU QUE Certains documents devront être signés et qu'Espace familles n'a pas cette compétence.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Directeur général et Greffier à signer les documents pour permettre l'implantation de l'organisme Pédiatrie sociale de la Haute-Yamaska à Waterloo.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du Conseil.**

**Période de questions du public présent dans la salle**

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

Paul-Émile Métivier, 250, rue Bellevue – Suggère de s'adresser à la députée Isabelle Charest pour les dossiers de réfection de rues et du CHSLD. Il s'informe également à savoir si les maisonnettes de l'OMH seront rénovées.

**18.10.13**

**Varia**

**18.10.14**

**Levée de l'assemblée**

La séance ordinaire du 9 octobre 2018 est levée à 19h40

**18.10.15**

**Prochaine assemblée**

**Mardi, le 13 novembre 2018 à 19 heures.**

---

Maire

---

Greffier